RGPD synergie	**Conditions Générales de Vente appliquées aux formations dispensées par RGPD SYNERGIE**	Version octobre 2026

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles RGPD SYNERGIE, en tant qu'organisme de formation, s'engage à dispenser une formation « Qualité » sur tous les aspects du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Sauf dérogation expresse et écrite émanant de RGPD SYNERGIE, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (stagiaire) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de RGPD SYNERGIE et même si RGPD SYNERGIE n'exprime pas son désaccord. Les dérogations acceptées par RGPD SYNERGIE à l'occasion d'une commande de formation « Qualité » n'engagent RGPD SYNERGIE que pour cette commande.
RGPD SYNERGIE peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.
Les caractéristiques essentielles de la prestation (public visé, prérequis, objectifs pédagogiques, durée, modalités d'organisation et de suivi) sont détaillées dans le programme de formation disponible sur le site https://rgpd-synergie.fr/ ou sur demande auprès de RGPD SYNERGIE. Le client reconnaît en avoir pris connaissance avant toute inscription.

Commande :

Toute commande de formation « Qualité » suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit :

- Soit sur le site https://rgpd-synergie.fr/
- Soit dans la convention de formation,
- Soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

Prix :

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de RGPD SYNERGIE, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière et/ou le site internet. Ils sont valables à dater de la proposition faite au CLIENT, comme indiqués sur les supports pédagogiques de RGPD SYNERGIE.
Ils sont communiqués hors taxes et toutes taxes comprises.

Facturation et règlement :

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT.
Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture. Un acompte de 50% peut être demandé, payable 15 jours avant le début de la formation. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

- Par chèque bancaire à l'ordre de RGPD SYNERGIE, remis en main propre ou envoyé à l'adresse postale : RGPD SYNERGIE – 39 avenue de GERONE – 66000 PERPIGNAN

- Par virement bancaire, contacter RGPD SYNERGIE pour l'obtention du RIB à contact@rgpd-synergie.fr . Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur

Convocation

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire à minima 15 jours avant la formation. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J la salle virtuelle, sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.
RGPD SYNERGIE ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.
Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation par le CLIENT :

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.
Toute annulation intervenante, *sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité)* moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation pourra donner lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.
Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation pourra donner lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.
Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.
La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise en en informant préalablement le RGPD SYNERGIE.

Annulation par RGPD SYNERGIE :

Pour toutes les formations, RGPD SYNERGIE se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.
RGPD SYNERGIE se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.
Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

*** Force majeure**

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, contamination – pandémie sanitaire et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de RGPD SYNERGIE ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

RGPD SYNERGIE s'engage à rendre ses actions de formation accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément à l'article l.5216-1 du code du travail. Les conditions

Organisme de formation enregistré sous le n° 76 66 03 150 66
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
RGPD SYNERGIE 927 851 857 RCS PERPIGNAN
Tel : 06.08.92.56.21 Courriel : contact@rgpd-synergie.fr Site internet : https://rgpd-synergie.fr/

d'accueil et d'adaptation de la prestation sont étudiées au cas par cas, en fonction de la nature et de la durée du handicap déclaré par le stagiaire.
Pour toute demande d'aménagement (adaptation pédagogique, supports spécifiques, aide technique, accessibilité du lieu de formation), le client ou le stagiaire est invité à contacter le référent handicap de RGPD SYNERGIE au plus tôt avant le début de la formation :
- contact : Eric BERTRAND] - téléphone : 0608925621 - courriel : eric.bertrand@rgpd-synergie.fr
Un entretien préalable pourra être proposé afin d'identifier les mesures d'adaptation nécessaires.
En cas de besoin d'un aménagement particulier non couvert par RGPD SYNERGIE, des partenariats avec des structures spécialisées (telles que l'AGEFIPH, le FIPHFP ou un organisme spécialisé) pourront être mobilisés.

Responsabilités

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
RGPD SYNERGIE ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Évaluation des acquis et attestation de fin de formation :

À l'issue de la formation, une évaluation des acquis est réalisée auprès du stagiaire. Les modalités d'évaluation (quiz de connaissances, mise en situation pratique, étude de cas ou QCM) sont précisées dans le programme de formation.
Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire ayant participé à la totalité de la session. En cas de réalisation partielle, une attestation de réalisation précisant les modules suivis est délivrée.
Une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire est également réalisée en fin de session afin de mesurer l'adéquation de la prestation aux objectifs pédagogiques annoncés. Les résultats de ces évaluations font l'objet d'une analyse régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de RGPD SYNERGIE.

Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont RGPD SYNERGIE ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.
Pour les besoins de l'exécution des « formations », chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.
Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

Protection des données à caractère personnel

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée,

Organisme de formation enregistré sous le n° 76 66 03 150 66
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
RGPD SYNERGIE 927 851 857 RCS PERPIGNAN
Tel : 06.08.92.56.21 Courriel : contact@rgpd-synergie.fr Site internet : https://rgpd-synergie.fr/

nous vous informons que RGPD SYNERGIE en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant le CLIENT et/ou le stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.
Les données seront strictement réservées à RGPD SYNERGIE et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le CLIENT et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.
Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le CLIENT et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de RGPD SYNERGIE. Le CLIENT et/ou le stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

Droits d'auteur :
RGPD SYNERGIE fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

Références commerciales et utilisation du logo
Sauf opposition expresse du client formulée par écrit au moment de la commande, ce dernier autorise RGPD SYNERGIE à faire figurer son nom, son logo ainsi qu'une mention de la prestation réalisée dans ses documents commerciaux, sur son site internet et dans ses supports de communication, à titre de référence commerciale, sous la mention « Ils nous font confiance ».
Cette utilisation est strictement limitée à la promotion des services de RGPD SYNERGIE et exclut tout usage susceptible de nuire à l'image ou à la réputation du client.
Le client peut à tout moment retirer cette autorisation sur simple demande écrite adressée à RGPD SYNERGIE : contact@rgpd-synergie.fr

Traitement des réclamations :

RGPD SYNERGIE s'engage à traiter toute réclamation relative à une action de formation dans un délai de 30 jours calendaires à compter de sa réception.
Le client ou le stagiaire peut adresser sa réclamation par : - courriel à l'adresse suivante contact@rgpd-synergie.fr
La réclamation doit préciser : le nom du stagiaire, l'intitulé et la date de la formation, l'objet de la réclamation et les demandes du réclamant.

Organisme de formation enregistré sous le n° 76 66 03 150 66
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
RGPD SYNERGIE 927 851 857 RCS PERPIGNAN
Tel : 06.08.92.56.21 Courriel : contact@rgpd-synergie.fr Site internet : https://rgpd-synergie.fr/

RGPD SYNERGIE accuse réception de la réclamation dans un délai de 7 jours ouvrés et communique une réponse motivée dans le délai de 30 jours. En cas de désaccord persistant, le client peut : - saisir le médiateur de la consommation compétent (pour les clients non professionnels) - contacter la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la région Occitanie - exercer toute voie de recours juridictionnel compétente Les réclamations reçues font l'objet d'un registre spécifique et sont analysées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de RGPD SYNERGIE.

Droit applicable et compétence juridictionnelle :

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Perpignan, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de RGPD SYNERGIE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Pour RGPD SYNERGIE	**POUR XXXXXX**
Signature & Cachet Précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »	Signature & Cachet Précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
L.6313-1 -1 Action de formation

Organisme de formation enregistré sous le n° 76 66 03 150 66
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
RGPD SYNERGIE 927 851 857 RCS PERPIGNAN
Tel : 06.08.92.56.21 Courriel : contact@rgpd-synergie.fr Site internet : https://rgpd-synergie.fr/